

**Extrait du procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 4 juin 2012

Nombre de conseillers élus

11

Conseillers en fonction

11

Conseillers présents

9

Sous la présidence de M. MULLER Dominique Maire

**Conseillers présents** : FOURNIER C. / DOSSMANN M. /  
HINDENNACH G. / RIFF D. / FALK E. / KEITH H. /  
HEIM C. / WOLFF B.

**Conseillers absents** : KREMME M.L / SCHARSCH J (excusés)

**Présentation pour approbation du procès-verbal de la réunion du 10 avril 2012 :**

Après lecture, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 10 avril 2012.

**Lecture des comptes rendus des commissions :**

Mme Christiane FOURNIER donne lecture et commente les rapports qu'elle a rédigés pour les travaux des commissions qui se sont réunies courant mai.

**1 Groupe de travail pour un site Internet :**

Il s'est réuni à la mairie avec le responsable informatique de la Communauté de Communes pour évaluer les besoins de la commune. La mise en œuvre débutera au mois de septembre selon un programme établi avec les communes participantes.

**2 Commission voirie et bâtiments :**

**Stade municipal :**

Pour le 75ème anniversaire de l'Union Sportive, la commission propose d'effectuer un ravalement de l'abri situé en bordure du stade et d'installer un nouveau pare ballons.

Pour la sécurité des jeunes, à la demande de l'USS, il est envisagé de réaliser une clôture grillagée, le long de la route en bordure du terrain d'entraînement. Une limitation de vitesse à 70 km/h a déjà été instaurée sur cette portion de route suite à la démarche de la Commune.

**Espace communal :**

Des travaux de réfection du parking de l'Espace communal doivent être réalisés suite à l'installation des lampadaires par l'entreprise KAH et donc à la charge de cette entreprise. Quelques retouches de peinture sont nécessaires dans l'espace communal et il serait judicieux d'installer des protections sur les angles pour éviter le renouvellement de ce genre d'incident.

Entre l'aménagement et un nouvel habillage du comptoir et le remplacement du piano de la cuisine qui n'est plus au normes, la priorité est donnée au remplacement du piano dont le coût est estimé à 7 280 € HT.

Une armoire pour le rangement du matériel est demandée par la section GYM de l'ACSF.

Un téléphone doit être installé dans la grande salle.

**Destination du bâtiment du Crédit Mutuel :**

Suite à la proposition de vente du local par le Crédit Mutuel pour 60 000 €, et considérant qu'il n'y a pas pour l'instant de demande d'utilisation, la commission propose de maintenir l'offre faite par la Commune à 30 000 €

### Accès au lotissement « Weingarten » :

La commission insiste pour que les engagements pris par le promoteur pour la participation aux frais d'aménagement du chemin reliant le lotissement à la rue du Châtelet soient respectés.

Les décisions concernant ces différents points seront prises à l'occasion de la prochaine séance du Conseil Municipal lorsque tous les devis auront été fournis.

### **3 Commission vie associative :**

#### Manifestation du 14 juillet :

La commission a élaboré un programme pour l'inauguration de la centralité et la célébration de la fête nationale, samedi le 14 juillet 2012 à 16 h 00. Pour assurer la restauration à l'occasion de cette manifestation les associations suivantes se sont dites intéressées : le conseil de fabrique, la section arboricole, l'association Lan Up et la section patrimoine. Il reste encore à trouver une formation pour une animation musicale

#### Remplacement de deux poteaux d'incendie :

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'à l'occasion de la pose d'un nouveau revêtement dans la rue Principale, le SDEA procédera au remplacement de la conduite d'eau. Il y aurait lieu d'effectuer également le remplacement de deux anciens poteaux d'incendie qui serait à la charge de la Commune pour 3 100 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de prendre en charge le remplacement de ces deux poteaux d'incendie, sollicite l'aide du Département pour ces travaux.

#### Bureau de vote pour les élections législatives des 10 et 17 juin 2012 :

Le Conseil Municipal décide de fixer comme suit la composition du bureau de vote pour les élections législatives :

##### 1<sup>er</sup> tour :

8 h 00 – 10 h 30 : FALK Eric – KEITH Hervé – HEIM Christine

10 h 30 – 13 h 00 : DOSSMANN Michel – HINDENNACH Gérard – WOLFF Bernard

13 h 00 – 15 h 30 : KREMMEL Marie-Laure – SCHARSCH Julien – RIFF Dominique

15 h 30 – 18 h 00 : MULLER Dominique – FOURNIER Christiane – STORCK Marcel

##### 2<sup>ème</sup> tour :

8 h 00 – 10 h 30 : HEIM Christine – KEITH Hervé – KREMMEL Roland

10 h 30 – 13 h 00 : HINDENNACH Gérard – WOLFF Bernard – FALK Eric

13 h 00 – 15 h 30 : FOURNIER Christiane – SCHARSCH Julien – RIFF Dominique

15 h 30 – 18 h 00 : MULLER Dominique – DOSSMANN Michel – STORCK Marcel

Le premier nommé de chaque groupe est désigné comme chef de bureau.

#### Modification du périmètre de la carte communale :

M. Michel DOSSMANN présente la proposition de nouveau plan du périmètre de la carte communale élaboré par la commission avec l'aide du bureau d'étude ECOLOR. Il a été procédé à 4 ouvertures motivées par des demandes d'urbanisation, la vente d'un terrain communal et la réalisation de la réserve foncière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve les 4 ouvertures qui ont été proposées, tout en spécifiant que la zone 2 doit être arrêtée aux limites des parcelles communales et que le plan doit prendre en compte le nouveau parcellaire suite au remembrement.

### **Décompte des frais d'énergie de l'Union Sportive :**

M. le Maire présente les factures d'électricité concernant le compteur installé le 29/11/2011 pour relever avec précision les consommations d'électricité de l'Union Sportive. Jusqu'au 26/04/2012, soit 5 mois de fonctionnement, ce compteur indique une consommation de 5076 KW facturés 0,17 € l'unité, soit un total de 862,92 € TTC.

M. le Maire précise que la consommation d'électricité allant du 1/05/2011 au 28/11/2011, soit une période de 7 mois, n'a pas encore été facturée à l'Union Sportive. Le compteur n'étant pas encore en service pendant cette période, il demande au Conseil Municipal sur quelle base, il doit établir la facture.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'estimer la consommation pour cette période à l'identique de la consommation du 29/11/2011 au 26/04/2012, soit sur 5 mois une consommation de 5000 KW à 0,17 € l'unité. Le Conseil Municipal demande que dorénavant les frais d'électricité soient demandés à l'Union Sportive à la réception de chaque facture concernant ce compteur.

M. le Maire demande également au Conseil Municipal d'estimer la quantité d'eau à imputer à l'Union Sportive pour une consommation annuelle de 800 m3 de l'Espace communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, estime la part utilisée par l'Union Sportive à 300 m3 qui seront facturés au tarif en vigueur pour la salle, soit 1.83€ le m3.

Le titre de recettes à établir s'élève à 1712.22€ pour l'électricité et 549€ pour la consommation d'eau.

### **Acquisition d'un girobroyeur - participation de la section arboricole :**

M. Eric FALK rapporte au Conseil Municipal que la section arboricole aimerait disposer d'un girobroyeur estimé à 2 800 € HT. Il propose que la Commune en fasse l'acquisition moyennant le versement d'une participation de la section arboricole. Pour son fonctionnement la section arboricole demande à pouvoir disposer du tracteur communal, en revanche la Commune pourrait aussi utiliser le girobroyeur pour l'entretien de ses espaces verts et cela selon une convention d'utilisation à définir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'acquérir un girobroyeur pour 2 800 € HT, de demander une participation de 2 300 € à la section arboricole, de mettre à sa disposition le tracteur communal pour son utilisation, sachant qu'elle pourra aussi l'utiliser pour l'entretien des espaces verts.

### **Compte rendu de réunions :**

Mme Christiane FOURNIER rend compte du bon déroulement des jeux inter villages à Lupstein et remercie tous les participants ainsi que Julien SCHARSCH pour son engagement en tant que responsable.

Elle rapporte que l'assemblée générale du RAJ a permis de mettre en avant le bon fonctionnement de cet organisme, avec un budget de 295 000 € et l'utilité du service d'animation qu'elle apporte aux jeunes de nos villages. Les jeunes de Saessolsheim représentent 5 % des participants aux activités.

M. Michel DOSSMANN fait part de la tenue de l'Assemblée Générale du Syndicat d'Eau de Hochfelden et rapport et chiffres à l'appui témoigne du bon fonctionnement de ce syndicat.

## **Fixation de l'indemnité de conseil versée au Trésorier :**

Le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précise les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat. Par ailleurs, un arrêté interministériel du 16 septembre 1983 définit les conditions d'attribution d'une indemnité de conseil aux comptables non centralisateurs du Trésor chargé des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux.

Les collectivités peuvent solliciter le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptables définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983.

Suite au changement de trésorier intervenu le 1<sup>er</sup> octobre 2011, il est proposé, à l'instar des mandats précédents, d'allouer au nouveau receveur municipal une indemnité de conseil.

Le Conseil Municipal, sur proposition du maire,

- sollicite le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,
- décide d'accorder l'indemnité au taux de 50 % par an
- stipule que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et attribuée à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2011 et pendant toute la durée de ses fonctions à Mme Gaby MICHEL receveur municipal.

Pour copie conforme

Saessolsheim, le 6 juin 2012.

Le Maire